

# **ASSOCIATION ENVIRONNEMENTALE DONGEOISE** **des ZONES à RISQUES et du PPRT.**

Déclarée sous le n° : W443001007 - Association loi 1901

Association Environnementale reconnue d'Intérêt Général

Donges le 23 novembre 2023

Marie Aline LE CLER  
1 Le LARRON  
44480 DONGES  
adzrp44@gmail.com  
Les membres du bureau de l'Association

à Madame la Rédactrice,  
Monsieur le Rédacteur

Prière insérer

**La communication est parfaitement rodée mais ne soyons pas dupes ...**

**Derrière une vitrine High Tech, un site mal entretenu ...**

Depuis plusieurs jours, la direction de la raffinerie TOTALnergies se plaît à vanter les atouts majeurs de la nouvelle salle de contrôle : "une salle ultra-protégée en cas d'accident majeur", "un bâtiment prôné comme exemplaire" ...

Tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes au pays de TOTAL oui mais ...

Si l'on peut se réjouir que cette "vitrine de technologie" protège les 130 salarié.e.s qui y travaillent, on aimerait également pouvoir se satisfaire d'apprendre que l'industriel investit autant dans l'entretien et la mise aux normes pour l'ensemble de ses installations.

Étrangement, l'industriel communique beaucoup moins sur les retards qu'il accumule régulièrement dans l'inspection de ses tuyauteries et pour lesquelles il est mis en demeure par arrêté préfectoral, le dernier datant du 19 avril 2023 (329 tuyauteries exploitées au sein de différentes unités sans qu'elles aient fait l'objet de l'inspection périodique exigée).

Il en est de même pour le respect des délais du dispositif d'étanchéité des cuvettes de rétention. Une mise en demeure a également été prononcée à ce sujet le 19 juin 2023.

Derrière la vitrine flambant neuve, se cache une plus triste réalité que l'exploitant essaie de dissimuler par tous les moyens.

- Pas de communication sur la sécurisation de l'alimentation par un groupe électrogène approprié de cette nouvelle salle de contrôle. Pour mémoire les incidents de perte électrique du 08 mars 2022 et du 27 février 2023 avaient à l'époque privé les salles de contrôle de toute possibilité d'action.

Cette demande de sécurisation a été prescrite à l'industriel par l'arrêté préfectoral du 04 août 2023. Il indique que : "*les incidents de perte électrique du 08 mars 2022 et du 27 février 2023 ont montré que l'exploitant ne disposait pas de manière immédiatement disponible sur site des moyens nécessaires, au-delà du temps de fonctionnement du système de batteries permettant la mise en sécurité des installations, pour remettre en fonctionnement certains équipements nécessaires à la surveillance des installations à risques et notamment des stockages importants de produits dangereux, et à la prévention des risques accidentels et de pollution de l'environnement*".

- Pas de communication sur les pollutions engendrées dans les eaux et et les sols sur les secteurs des Bossènes, du marais de Liberge, du canal de l'Arceau et du canal de Martigné !

- Pas de communication sur les fuites à répétition dans le secteur des Bossènes !

Et quand malheureusement la fuite est trop importante et franchit les limites du site comme cela fut le cas le 21 décembre 2022 pour le P551, entraînant à la fois un impact environnemental mais aussi un impact sanitaire avéré ( Des Dongeaises et des Dongeois ont été exposés pendant 5 jours à un taux de benzène de  $30\mu\text{g}/\text{m}^3$ ), près d'un an s'écoule sans qu'aucune information ne soit donnée à la population sur les conséquences de cet accident sur leur santé.

Le constat est sans appel, contrairement à ce que précise le directeur : non, tous les moyens de prévention ne sont pas mis en place sur le site, pour éviter les accidents.

**Si une salle de contrôle répondant à tous les critères de sécurité est indispensable sur un tel site, cela ne suffit pas ! L'exploitant doit également répondre dans les délais à l'ensemble des normes de sécurité qui lui sont prescrites afin d'assurer la protection de l'ensemble des salarié.e.s, des populations et de l'environnement.**

**Il ne peut y avoir de risque acceptable !**

Pour le bureau de l'Association :

Marie Aline LE CLER